



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Conséquences de l'augmentation des prix de l'électricité pour les entreprises

Question écrite n° 11538

Texte de la question

M. Pierre Cordier appelle l'attention de Mme la ministre de la transition énergétique sur les conséquences de l'augmentation des prix de l'électricité pour les entreprises et les particuliers. Les Français, malgré la relative protection du bouclier tarifaire, ont en effet vu leur facture d'électricité augmenter de 25 % sur les 8 premiers mois de l'année 2023. Alors que les entreprises, particulièrement les artisans et les industriels, ont dû faire face à une hausse de 300 % à 600 %, les risques de faillites et de licenciements se multiplient au fur et à mesure que les trésoreries se fragilisent. À titre d'exemple, une entreprise ardennaise qui avait en 2020 des factures d'électricité de 3 500 à 4 000 euros par mois doit désormais payer 10 000 euros par mois et à partir d'octobre 2023, le prix va doubler pour atteindre 20 000 euros pour les mois d'hiver. Pourtant, l'aide accordée par l'État oscille entre 300 et 500 euros par mois, soit à peine 5 % de la facture ! De nombreux artisans sont également confrontés à une flambée du prix des matières premières ces deux dernières années et ils ne peuvent pas répercuter toutes ces hausses sur les prix de vente sans risquer de perdre leur clientèle. La compétitivité des activités artisanales et de l'industrie française est gravement menacée par cette électricité qui est la plus chère d'Europe, alors que le pays en produit au coût le plus faible grâce au nucléaire et à l'hydraulique. Dans ce contexte d'augmentation des prix de l'électricité, il est urgent de mettre fin à ce dispositif technocratique spéculatif en se retirant du marché européen et ce d'autant plus qu'aucun traité contraignant n'oblige la France à rester dans ce marché. Il lui demande par conséquent s'il va prendre en urgence des mesures pour rétablir le pouvoir d'achat des Français et la compétitivité des entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cordier](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11538

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Transition énergétique

Ministère attributaire : [Industrie et énergie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 septembre 2023](#), page 8461

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)